



Immeuble Longchamp
2 boulevard Roume
Plateau
01 BP 3989
Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tél. : +225 27 20 31 77 00
Fax : +225 27 20 21 02 78
forvismazars.com/ci



Immeuble Neuilly
5, Avenue Marchand
Plateau
01 BP 2715
Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tél. : +225 27 20 21 11 15
www.eritedge.com

SOCIETE AFRICAINE DE PLANTATIONS D'HEVEAS (SAPH), S.A.

**Attestation des Commissaires aux Comptes sur
le tableau d'activités et de résultat et le rapport
d'activité semestriel**

**(Article 849 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif
au droit des Sociétés Commerciales et du GIE)**

Arrêté semestriel au 30 juin 2026

SOCIETE AFRICAINE DE PLANTATIONS D'HEVEAS (SAPH)

Société Anonyme

Treichville, zone portuaire

01 BP 1322

Abidjan 01

Côte d'Ivoire

Attestation des Commissaires aux Comptes sur le tableau d'activités et de résultat et le rapport d'activité semestriel

(Article 849 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE)

Arrêté semestriel au 30 juin 2026

ATT CAC 835-09-2026/ZK/NCO/OPK

Aux actionnaires de Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH), S.A.,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en application des dispositions prévues à l'article 849 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Économique (GIE), nous avons effectué l'examen limité du tableau d'activités et de résultat et du rapport d'activité semestriel de la Société Africaine De Plantations d'Hévéas (SAPH), S.A., couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2026, tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation du tableau d'activités et de résultat et du rapport d'activité semestriel conformément aux dispositions des articles 850 et 851 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE et de la Circulaire n° 004-2010 relative aux formats de présentation des informations diffusées par les émetteurs et les investisseurs sur le marché financier régional de l'UMOA du 20 avril 2010 émise par l'Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine (AMF-UMOA).

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ce tableau d'activités et de résultat et le rapport d'activité semestriel sur la base de notre examen limité.

1. Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme ISRE 2410 « Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité du tableau d'activités et de résultat et du rapport semestriel consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et conformément aux dispositions du Règlement N° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit. Nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

2. Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que le tableau d'activités et de résultat et le rapport semestriel ci-joints n'ont pas été établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux dispositions des articles 850 et 851 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE et de la Circulaire n° 004-2010 relative aux formats de présentation des informations diffusées par les émetteurs et les investisseurs sur le marché financier régional de l'UMOA du 20 avril 2010 émise par l'Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine (AMF-UMOA).

Les Commissaires aux Comptes

Abidjan, le 03 septembre 2026

Forvis Mazars, S.A.



Zaha KONÉ

Expert-Comptable Diplômé

Associé

Eritedge Côte d'Ivoire



Arielle-Inès SÉRI BAMBA

Expert-Comptable Diplômée

Associée

RAPPORT D'ACTIVITE DU PREMIER SEMESTRE 2026

I. Tableau de synthèse

Indicateurs en millions XOF	Juin 2026	Juin 2025	Décembre 2025	Variation	
				En valeur	En %
Chiffre d'affaires (CA)	138 173	171 364	340 831	-33 190	-19%
Résultat d'exploitation	4 718	26 380	38 134	-21 662	-82%
Résultat financier	-1 607	-1 758	-3 482	151	9%
Résultat des activités ordinaires	3 111	24 622	34 652	-21 511	-87%
Impôt sur le résultat	-828	-6 385	-9 595	5 556	87%
Résultat net (RN)	2 206	18 125	24 972	-15 918	-88%
Ratio RN/CA	2%	11%	7%		

II. Commentaires de l'activité et du résultat

Au terme du premier semestre 2026, la SAPH enregistre un chiffre d'affaires de XOF 138,173 milliards, en retrait de 19% (soit XOF -33,190 milliards) par rapport à la performance remarquable enregistrée au 30 juin 2025. Ce repli reflète la baisse conjoncturelle des volumes vendus (-10%) combinée à l'érosion du prix moyen de vente (-12%), sous le double effet du décalage de facturation des contrats négociés lors des phases de baisse du marché et de la réduction temporaire de certaines primes commerciales liées au report d'application de la norme EUDR.

Le résultat d'exploitation ressort à XOF 4,718 milliards, en retrait de 82% par rapport au premier semestre 2025, principalement impacté par la baisse de la marge brute sur le caoutchouc. À l'inverse, le résultat financier enregistre une amélioration de 9% (passant de XOF -1,758 milliard à XOF -1,607 milliard), tiré par le désendettement progressif de la société et la maîtrise des frais financiers.

Le résultat net semestriel s'établit ainsi à XOF 2,206 milliards, contre XOF 18,125 milliards à fin juin 2025 (-88%), portant le taux de marge nette à 2% (contre 11% au premier semestre 2025).

Sur le marché international, le premier semestre 2026 marque une tendance plutôt haussière des cours du caoutchouc naturel, après une fin d'année 2025 morose qui a impacté le niveau de nos ventes sur le T1-2026. Le TSR SICOM 20, dont la moyenne s'est établie à 2,03 USD/kg (1,74 EUR/kg), est ainsi en progression de près de 11% par rapport au premier semestre 2025 (1,83 USD/kg). Exprimée en monnaie locale, cette hausse est ramenée à +7% en raison du repli du dollar US face à l'euro et au Franc CFA.

L'environnement global demeure toutefois sujet à l'instabilité géopolitique, notamment au Moyen-Orient, avec des impacts sur le coût de l'énergie et des facteurs de production, ainsi que sur la régularité des échanges maritimes.

Sur le plan domestique, où la production globale plafonne, la SAPH fait face à une concurrence intensifiée pour l'accès à la matière première. Néanmoins, la limitation réglementaire des nouvelles licences industrielles et le nouveau mécanisme de prix appliqué depuis le mois de mai laissent entrevoir une stabilisation progressive des conditions de marché.

III. Perspectives

Malgré les facteurs d'incertitude sur le marché international, désormais structurels, et la concurrence nationale accrue, SAPH entend tirer parti des prix plus soutenus et de volumes en hausse pour améliorer son niveau de rentabilité sur le second semestre.

La société demeure focalisée sur la maîtrise de ses coûts de production et la poursuite de ses investissements stratégiques prioritaires, marqués notamment par la finalisation de l'extension de son usine de Soubré et le déploiement de nouveaux sites d'approvisionnement et de production de matière première.

L'application au 30 décembre 2026 de la norme EUDR devrait également valider l'orientation claire et continue de SAPH pour la fourniture d'un caoutchouc durable et premium à l'ensemble de ses clients.

SAPH s'appuie sur des fondamentaux financiers solides pour conduire ses opérations avec rigueur et réactivité, préserver ses marges et poursuivre sa stratégie de croissance, d'excellence et de diversification comme leader reconnu et responsable.

Le Directeur Général

